



Kanton Bern
Canton de Berne

Rapport annuel 2024

Office de l'exécution judiciaire

Direction de la sécurité
du canton de Berne



Sommaire

- 4** Preambule
- 6** Tribune
- 8** Gestion, services et développement
- 11** Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales
- 14** Section de la détention
- 17** Établissement pénitentiaire de Thorberg
- 21** Établissement pénitentiaire de Witzwil
- 25** Établissement de St-Jean
- 27** Établissement pénitentiaire de Hindelbank
- 30** Entretien avec Deborah Torriani
- 32** Aspects financiers

Préambule

Chères lectrices, chers lecteurs,

La sécurité est au cœur de notre mission et de nos compétences. Associé au contexte de l'exécution judiciaire, le mot « sécurité » a tendance à évoquer de prime abord des murs imposants, de lourdes portes dotées de grosses serrures, des fenêtres à barreaux et peut-être quelques barbelés, sans oublier le personnel de sécurité. Ce qui vient directement à l'esprit est aussi ce qui se remarque en premier à l'approche d'un établissement pénitentiaire. Mais ce qui échappe aux visiteurs, c'est que nos mesures de sécurité sont bien plus vastes, qu'il s'agisse de sécurité dynamique, numérique, procédurale, juridique, de sécurité de la planification ou encore de sécurité des données.

Les systèmes numériques sont régulièrement et, nous semble-t-il, de plus en plus souvent la cible d'attaques, comme ce fut le cas d'un fournisseur de logiciel de la Confédération et d'administrations cantonales ou encore de sites Internet de communes et banques suisses, tous victimes de cyberattaques étrangères. Les systèmes doivent toujours être à jour, tant sur le plan de la technique que du contenu, pour pouvoir fonctionner de manière stable et éviter de devenir un risque pour la sécurité. Cela implique un certain investissement, qu'il s'agisse de ressources humaines ou financières. C'est ce qu'a pu constater Balz Bütikofer à l'Établissement pénitentiaire de Witzwil, dont il est le directeur : dans l'infrastructure récemment rénovée, l'installation électronique s'est avérée de plus en plus instable et inutilisable, comme il l'explique dans son article à la page 21.

Sarah Blum, responsable de la stratégie numérique au secrétariat de la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux, se montre plus optimiste quant aux possibilités offertes par la numérisation. L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie numérique a beau représenter pour elle une tâche herculéenne, elle y voit surtout une chance. Je remercie chaleureusement Sarah Blum de nous partager sa vision des choses dans la tribune de ce rapport.

Elle y aborde également la réinsertion sociale des personnes détenues. Dans tous les établissements, nos collègues s'emploient à maintenir leurs compétences numériques et à les élargir le plus possible. Cette approche a déjà fait ses preuves à l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank, dans lequel un spécialiste de la numérisation apprend aux détenues à mettre les instruments numériques au profit de leurs candidatures et de leur travail, ce qui comprend aujourd'hui aussi l'utilisation des réseaux sociaux.

Durant l'année écoulée, nous avons été mis à rude épreuve par la panne intervenue au Bureau d'encaissement des amendes après l'introduction d'un nouveau système informatique pour les finances et la comptabilité du canton de Berne, qui a duré près d'un an. Pour nous, en tant que dernier maillon de cette chaîne de

processus interdirectionnelle, ce problème d'interface s'est traduit par la perte de toute sécurité de planification en lien avec les services de probation et d'exécution, par une surcharge de travail considérable doublée d'une forte pression temporelle dans la gestion des dossiers accumulés, mais aussi par une surpopulation constante dans les prisons régionales (pages 10 et 14).

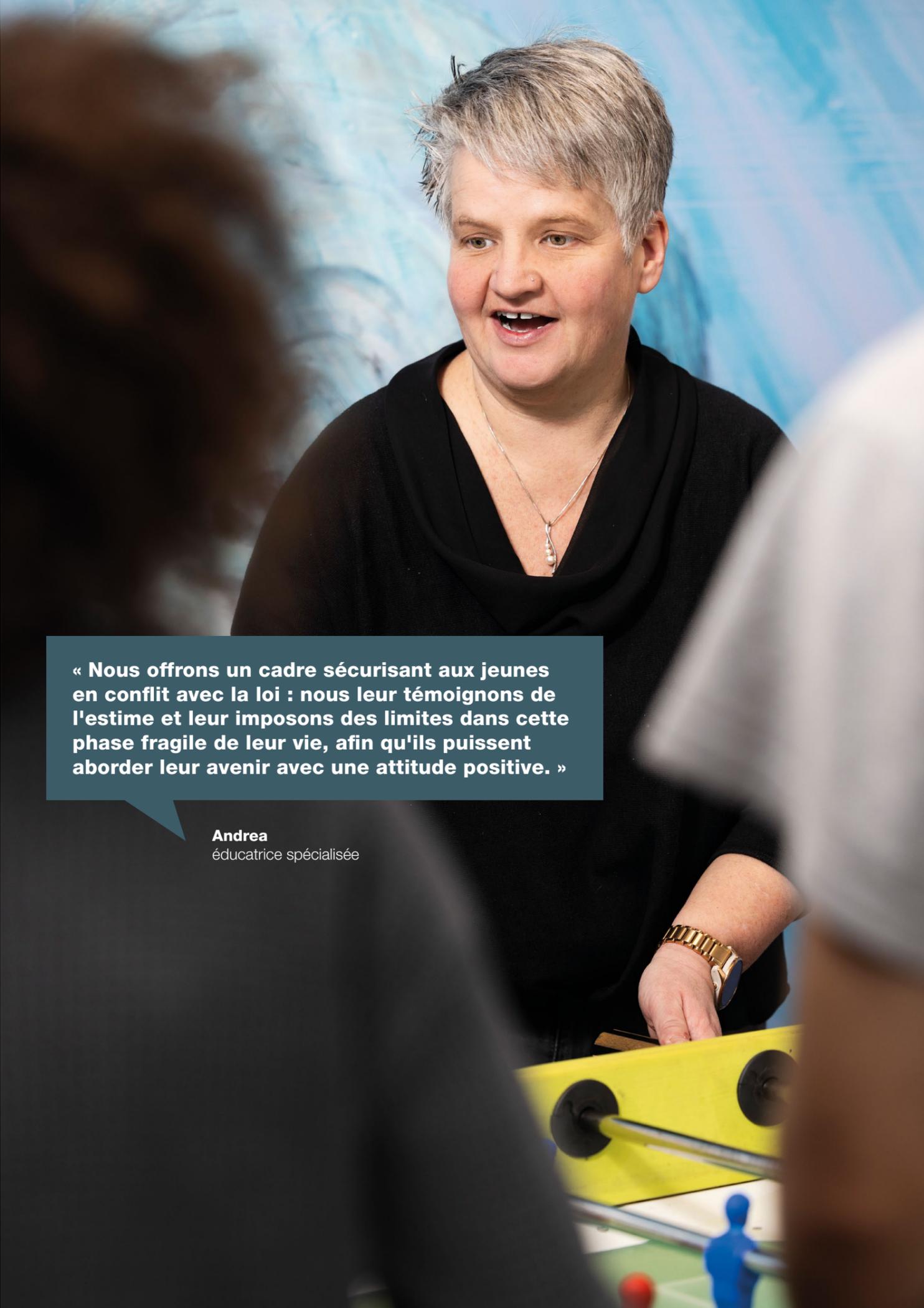
Grâce à la bonne volonté de nos collaboratrices et collaborateurs, prêts à fournir ce surcroît de travail, nous avons pu faire face à la charge de travail. Le Grand Conseil a refusé, à une voix près, la création de 40 places supplémentaires dans des containers à la Prison régionale de Berthoud. Cette mesure immédiate aurait apporté un net soulagement, aux détenus comme à notre personnel. Si nous renoncions à tout mettre en œuvre pour remplir notre mandat légal d'exécution des peines privatives de liberté de substitution, nous mettrions à mal la sécurité juridique si réputée de notre pays, nous violerions le principe d'égalité de traitement et, par la même occasion, porterions atteinte au sentiment de justice des personnes qui ont payé une amende ou exécuté une peine. Enfin, un tel renoncement porterait atteinte à la confiance accordée aux institutions étatiques et à la réputation de celles-ci.

Cet exemple montre justement à quel point les systèmes numériques, qui jouent un rôle de plus en plus important dans nos processus, dans les installations de sécurité ou dans le traitement des données sensibles, peuvent être fragiles et vulnérables et à quel point les pannes et défaillances peuvent être lourdes de conséquences, notamment financières.

Notre mission : « la sécurité pour aujourd'hui et pour demain ». À chaque réinsertion réussie, la société gagne en sécurité. Cet aspect aussi reste invisible, car on ne parle guère des nombreuses réussites sociales. Ce sont plutôt les personnes qui retombent malheureusement dans la délinquance qui attirent l'attention du public.

C'est pourquoi il faut remercier celles et ceux qui s'engagent jour après jour avec respect et humilité, souvent dans l'ombre, pour assurer la stabilité de nos institutions et qui s'efforcent de créer une atmosphère paisible et constructive et d'insuffler de la confiance. C'est précisément ce que font nos collaboratrices et collaborateurs, ici encore magistralement représentés par la photographe Pia Neuenschwander, ainsi que nos partenaires externes dans le monde politique et économique. Que perdure cet ensemble invisible de relations précieuses, car il est indispensable à notre mission.

Cordialement,
Romilda Stämpfli
Cheffe d'office



« Nous offrons un cadre sécurisant aux jeunes en conflit avec la loi : nous leur témoignons de l'estime et leur imposons des limites dans cette phase fragile de leur vie, afin qu'ils puissent aborder leur avenir avec une attitude positive. »

Andrea
éducatrice spécialisée

Tribune

« La numérisation n'est pas une fin en soi »

La numérisation s'est installée dans nos vies il y a bien longtemps déjà. Elle nous accompagne au quotidien, au travail comme ailleurs. Le domaine de l'exécution judiciaire, lui aussi, doit suivre cette évolution. On associe souvent la numérisation à des gains d'efficacité, des avantages concurrentiels ou la simplification des processus. Ces aspects ont leur importance, tout particulièrement dans des institutions complexes qui ont besoin de procédures claires et stables. Pourtant, si l'on considère la numérisation uniquement sous l'angle de la fonctionnalité et du rendement, un aspect tout aussi important, si ce n'est plus, nous échappe. Une valeur bien plus profonde d'après moi : la possibilité de créer une société plus égalitaire et de renforcer durablement notre collaboration.

La numérisation nous ouvre les portes d'un monde dans lequel les frontières et barrières traditionnelles s'estompent. Elle permet de lever les obstacles qui bloquaient l'accès à la formation, à l'information et à la participation sociale. Aujourd'hui, plus besoin de se rendre dans des lieux spécifiques ou d'appartenir à des groupes sélectifs pour accéder à la connaissance.

Dans un monde numériquement interconnecté, le lieu de vie ou l'histoire des individus n'ont plus d'importance. Jamais autant de personnes n'ont eu la possibilité de se développer, de nouer des contacts et d'élargir leurs perspectives. Ainsi, la numérisation représente bien plus qu'un progrès technologique : à condition d'être utilisée de manière légitime et équitable, elle est la promesse d'un monde plus juste et plus ouvert, dans lequel les personnes progressent ensemble.

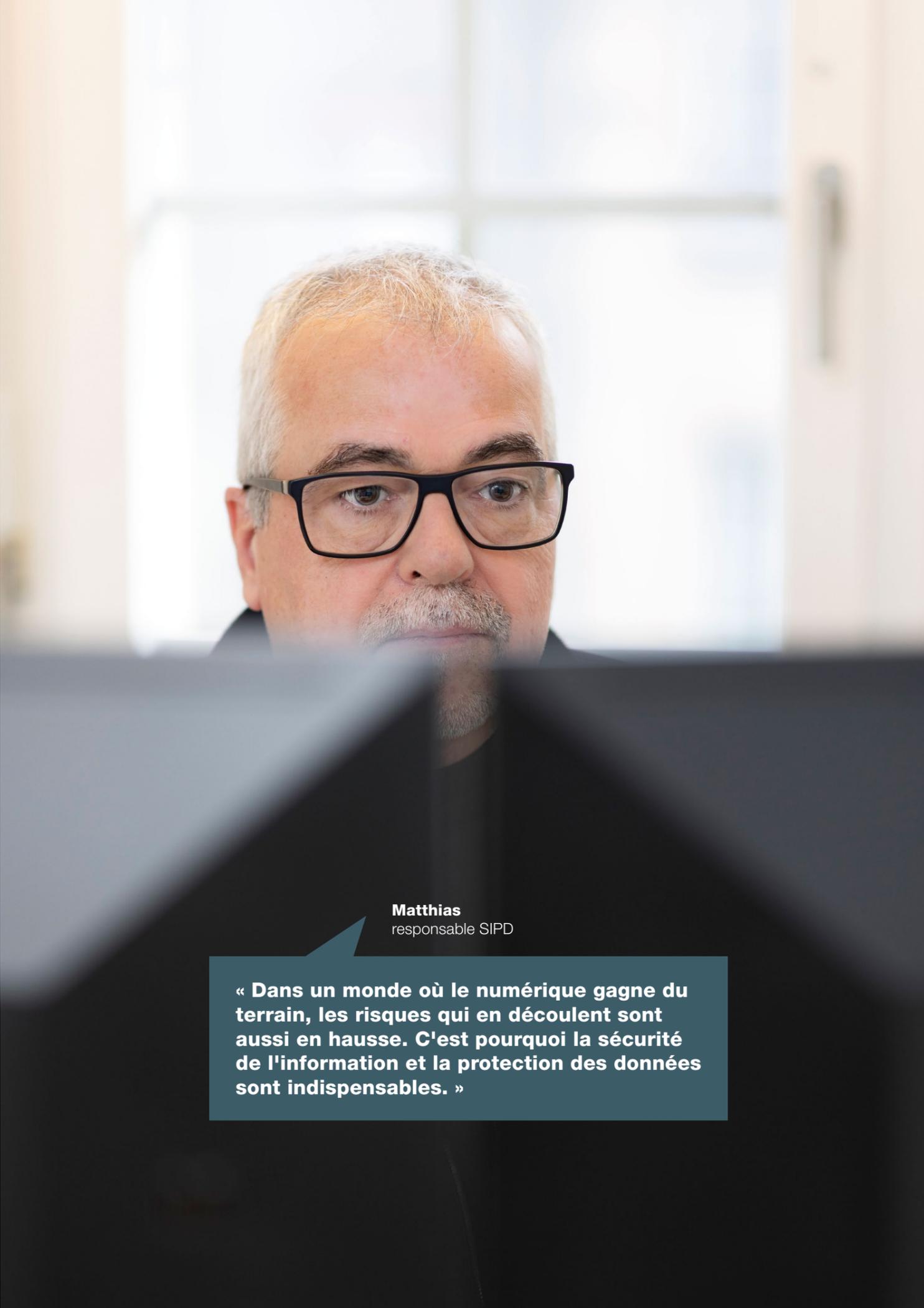
Dans le domaine de l'exécution judiciaire, le véritable potentiel de la numérisation réside dans sa capacité à accroître non seulement la sécurité au sein des institutions, mais aussi les chances de réussir sa réinsertion sociale. La numérisation nous permet de faciliter l'intégration des détenus dans une société de plus en plus numérique et de maintenir leurs liens sociaux grâce aux nouvelles possibilités de communication et de visite, tout en offrant au personnel carcéral des conditions de travail plus modernes et plus sûres.

Pour mettre en œuvre cette vision, un seul projet ne suffit pas. Il s'agit plutôt de créer une synergie entre divers projets de petite à grande envergure. La numérisation joue également un rôle décisif dans la mise en œuvre pratique : elle nous permet d'évoluer encore et toujours et d'apporter des améliorations en permanence grâce aux échanges et à l'apprentissage qui en résulte. Cette approche est essentielle pour assurer le succès, au niveau national, de la Stratégie numérique ESP 2030.

C'est pourquoi nous devons prendre conscience d'une chose : la numérisation n'est pas une fin en soi. Elle met à disposition des outils que nous pouvons utiliser de manière ciblée, notamment pour améliorer les processus ; mais elle exige aussi de nous d'assumer notre responsabilité sociale. En mettant en œuvre intelligemment la numérisation, nous agissons de manière plus efficace, plus juste et plus inclusive en tant que communauté informée et interconnectée.

Sarah Blum

Responsable de la Stratégie numérique auprès de la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux



Matthias
responsable SIPD

« Dans un monde où le numérique gagne du terrain, les risques qui en découlent sont aussi en hausse. C'est pourquoi la sécurité de l'information et la protection des données sont indispensables. »

Gestion, services et développement

Lancement réussi

La nouvelle unité administrative Gestion, services et développement a fourni les prestations nécessaires à la planification et au pilotage de l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ), contribuant ainsi à notre tâche clé que représente l'exécution judiciaire.

En 2024, l'OEJ a appliqué pour la première fois le nouveau processus de planification stratégique à tous les niveaux de l'organisation. La gestion des ressources s'appuiera à l'avenir sur une stratégie et une allocation communes et sera pilotée activement par la direction de l'OEJ. Les instruments de planification et les éléments de pilotage qui étaient nécessaires ont pu être développés et intégrés à l'activité quotidienne.

Le nouveau processus permet de prendre les mesures nécessaires ou d'identifier les projets communs à un stade précoce, par exemple dans le domaine des achats, et d'agir conformément aux directives cantonales. Parallèlement à la planification, le domaine du pilotage a été développé au sein de l'OEJ et mis en œuvre en continu. Le nouveau controlling de l'office a élaboré les premiers tableaux de bord sur la base des données disponibles. Néanmoins, il s'est avéré que la qualité des données ne permettait pas une accessibilité suffisante. Ce travail de fond se poursuivra en 2025 et devrait déployer pleinement ses effets à partir de 2026.

Notre contribution à la sécurité invisible

Dans les domaines des TIC, de l'infrastructure et la sécurité, l'unité Gestion, services et développement a apporté une contribution décisive au développement du secteur pénitentiaire. Le thème de la sécurité invisible, mis à l'honneur durant l'année sous revue, a été abordé dans différents projets et a fait l'objet d'avancées décisives. Par exemple, les bases d'un système de gestion immobilière assistée par ordinateur (Computer-Aided-Facility-Management, CAFM) ont été posées pour la Suisse entière.

L'introduction d'un logiciel obligatoire pour toutes les unités administratives permet une harmonisation et une professionnalisation des activités de gestion technique des bâtiments. À l'avenir, une planification globale sera effectuée et impliquera l'entretien régulier de tous les objets et toutes les installations. Grâce à un inventaire et une évaluation précis des installations construites, il est désormais possible d'enregistrer les données nécessaires à une gestion du cycle de vie. Cela permet à l'OEJ de planifier les investissements pour l'ensemble des unités tout en exploitant les synergies dans les domaines de l'entretien et des achats.

Standardisation dans les projets d'infrastructure complexes

Dans le domaine de la sécurité instrumentale et de la planification de la sécurité, aussi, une nouvelle étape a été franchie en 2024. Grâce à l'élaboration commune d'une norme de sécurité contraignante, les futurs projets d'infrastructure seront soumis à

une procédure d'assurance-qualité. Les exigences correspondantes en matière d'installations et d'infrastructures ont été posées et la résistance des matériaux a été déterminée.

Pour qu'un tel système fonctionne, chaque espace doit être affecté à une zone de sécurité prédéfinie. La mise en œuvre de telles directives et normes requiert une collaboration étroite entre toutes les parties prenantes. Les projets d'infrastructure, en particulier, nécessitent une réflexion interdisciplinaire autour de problématiques complexes. Maintenant que les fondements ont été posés, les commandes peuvent être définies avec plus de précision et nos partenaires ne risquent plus de perdre du temps dans leur prise en charge.

Le projet ISDS@AJV sur la sécurité de l'information et la protection des données a été mis en œuvre comme tâche transversale. En créant une organisation SIPD à l'interne, l'OEJ pourra garantir à l'avenir que les données saisies seront traitées et sécurisées conformément aux directives ad hoc. Au vu de l'importance croissante de ces exigences, il était nécessaire de créer les ressources techniques et humaines correspondantes dans ce domaine.

Centralisation des fonctions de soutien

L'année dernière a eu lieu la mise en œuvre opérationnelle du projet de centralisation WeSuPro, interne à la Direction, dans le domaine des finances et du controlling. Il s'est avéré qu'une telle centralisation au niveau de la direction représentait un défi considérable pour un office décentralisé comme l'OEJ.

En conséquence, de fortes incertitudes et imprécisions persistaient encore lors du lancement opérationnel au 1er octobre 2024. Face cette tâche ardue, le nouveau centre de prestations (CP) de la Direction de la sécurité a pu s'appuyer sur les ressources existantes de l'OEJ et fournir au mieux les services requis. Nous sommes convaincus que la stabilité nécessaire pourra être atteinte en 2025 et que les prochaines étapes de la mise en œuvre d'un service RH centralisé au CP se dérouleront plus facilement grâce à l'expérience acquise.

Je tiens à remercier chaleureusement tous mes collègues de l'OEJ pour leur engagement et leur professionnalisme. Nos efforts communs nous ont permis, une fois de plus, de faire avancer nos projets efficacement.

Pascal Ludin
Responsable Gestion, services et développement

« Dans la loge, nous voyons presque tout ce qu'il se passe dans le bâtiment, sans que nous soyons vus. Nous devons faire preuve d'une grande concentration, mais aussi de bonnes compétences sociales pour interagir avec toutes les personnes qui entrent et sortent de notre établissement. »

Nora
collaboratrice Loge / Sécurité

« Les formes particulières d'exécution des peines, telles que la surveillance électronique, fonctionnent sans serrures ni grilles, et ont malgré tout un effet positif sur la sécurité. »

Marko
chef de région SPESP

Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales

Surcharge dans l'exécution des peines privatives de liberté de substitution

L'accumulation des dossiers au Bureau d'encaissement des amendes a généré une énorme surcharge.

En raison des dysfonctionnements qui ont touché les interfaces entre le Bureau d'encaissement des amendes de la justice bernoise et l'Intendance des impôts du canton de Berne, les mandats d'exécution relatifs aux peines privatives de liberté de substitution (PPLS) se sont accumulés pendant près d'un an au lieu de parvenir à la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP). Comme elle le craignait, celle-ci a dû faire face en 2024 à un afflux de cas à la suite de ce blocage qui a eu lieu entre le début et la fin de l'année 2023. Au lieu des quelque 21 000 cas habituels, environ 34 000 jugements individuels portant sur des PPLS lui ont été transmis pour exécution.

Ce retard dans le processus d'exécution des amendes et peines pécuniaires converties ne modifie en rien le délai de prescription. Déjà court, le délai de traitement avant prescription s'est encore considérablement réduit pour toutes les tâches relatives aux milliers de PPLS à exécuter. La pénurie de places carcérales et le besoin accru de places induit par l'afflux de cas ont encore aggravé la situation.

Nombreuses demandes des médias et interventions parlementaires

L'écho médiatique, lié d'une part au processus d'exécution des PPLS et d'autre part à la question de la gestion de l'afflux de cas, a en outre pris une ampleur inhabituelle. Ainsi, la SPESP, qui travaille déjà en flux tendu, a-t-elle dû répondre toutes les deux semaines en moyenne à une sollicitation des médias sur ce sujet.

Dans le même temps, il a fallu répondre à de nombreuses interventions parlementaires sur ce même thème. Grâce à des processus de travail efficaces, à des directives claires, à la création d'un poste temporaire supplémentaire et au fort engagement de notre équipe, nous avons pu nous attaquer à l'afflux de cas en gardant un objectif en tête : éviter le plus possible la prescription de jugements. Ainsi, en 2024, les actes d'exécution tels que la convocation à l'exécution d'une peine ou le signalement en vue d'une arrestation ont pu être menés à bien pour 30 000 PPLS au total.

Les prisons déchargées grâce au travail d'intérêt général et à la surveillance électronique

Au total, ces actes d'exécution ont donné lieu en 2024 au paiement de 14 500 jugements PPLS environ, générant 3,8 millions de francs de recettes. Quelque 6100 jugements PPLS ont dû

être exécutés sous forme de détention, faute d'autres options. Le nombre de jugements prescrits s'est élevé à 3500 PPLS, un résultat dans la moyenne des dernières années.

De plus, environ 1200 jugements (amendes et peines pécuniaires) ont pu être exécutés sous forme de travail d'intérêt général, ce qui correspond à 40 700 heures de travail ou 10 200 jours d'exécution environ. Quelque 8700 jours ont été exécutés sous forme de surveillance électronique (bracelet électronique). Sans ces deux formes particulières d'exécution de peines, 52 places supplémentaires auraient été nécessaires en 2024 dans les prisons, ce qui correspond à la capacité d'une prison régionale de taille moyenne. Au 31 décembre 2024, la SPESP enregistrait 4000 cas de PPLS en suspens.

Augmentation des mesures institutionnelles en clinique psychiatrique

En Suisse, les traitements psychiatriques et psychologiques médico-légaux font partie intégrante de l'exécution des peines et des mesures, l'objectif étant de prendre en charge efficacement les personnes souffrant de troubles mentaux et de réduire le risque de récidive.

Ces prestations thérapeutiques à la suite d'infractions sont indispensables pour que les mesures pénales ordonnées par les tribunaux soient exécutées avec succès conformément à la loi. Les établissements thérapeutiques spécialisés dans la prise en charge des auteurs d'infractions souffrant de troubles psychiques (art. 59 CP) ou toxico-dépendants (art. 60 CP) et dans l'exécution de mesures applicables aux jeunes adultes (art. 61 CP) doivent être séparés des lieux d'exécution des peines conformément à l'article 58, alinéa 2 CP.

En décembre 2024, 120 personnes condamnées par la justice bernoise exécutaient une mesure institutionnelle. Parmi elles, 73 % se trouvaient dans des institutions extracantonales ou privées, dont 35 personnes étaient placées dans des cliniques de psychiatrie médico-légale extracantonales.

Suite de la page 11

Une étude approfondie de 2016 avait démontré que le canton de Berne présentait un besoin de places en clinique de psychiatrie médico-légale. Le nombre de places institutionnelles requises était évalué à 30. Ce besoin n'a cessé d'augmenter depuis la publication de cette étude, il y a près de dix ans. En décembre 2024, 35 personnes étaient placées dans des cliniques extracantonales. Huit personnes incarcérées en prison régionale sont en attente d'un traitement approprié dans une clinique de psychiatrie médico-légale. Par conséquent, le nombre de places institutionnelles en clinique médico-légale requises par le canton de Berne devrait se situer autour de 45, hors marge en cas de fluctuation.

Exécution de peines sous forme de surveillance électronique : augmentation des cas

En moyenne, entre 2019 et 2024, l'exécution des peines a pris la forme d'une surveillance électronique pour 69 cas par an. En 2024, le recours à la surveillance électronique a augmenté de 40 %, le nombre de cas étant passé à 98. En vertu d'un arrêt du Tribunal fédéral de 2024, les condamnations avec sursis partiel peuvent désormais être exécutées sous cette forme, ce qui a entraîné une forte augmentation des demandes.

La demande va probablement rester élevée, puisqu'on observe que les tribunaux ordonnent aussi de plus en plus de mesures judiciaires de substitution avec surveillance électronique en lieu et place de la détention provisoire ou de la détention pour des motifs de sûreté.

Tom Freytag
Responsable de la SPESP

Convocations à l'exécution d'une peine : **4668 cas** (4331)

Autorisations d'exécuter une peine sous surveillance électronique : **71 cas** (44)

Autorisations d'exécuter une peine sous forme de travail d'intérêt général : **899 cas** (836)

Recettes générées par les peines privatives de liberté de substitution : **3,8 mio. de CHF** (3,9 millions)

Les chiffres entre parenthèses correspondent à l'année précédente.

« Nous nous engageons quotidiennement à préserver et à promouvoir la santé des personnes détenues. Leur bien-être contribue de manière significative à la sécurité de tous. »

Sereina
responsable suppléante
Service de santé



Section de la détention

Le défi de la surpopulation

L'année dernière, la Section de la détention a dû faire face à la surpopulation des cinq prisons régionales.

Lors du pic d'occupation à l'automne, nos prisons étaient remplies à plus de 130 %. Une surpopulation aussi marquée entraîne inévitablement des tensions et accroît l'agressivité et l'insécurité. Dans chacune des prisons régionales, le personnel et la direction ont été confrontés à des défis de taille. L'objectif était de préserver la paix dans les établissements, mais aussi de trouver des solutions innovantes et de les mettre en œuvre.

Après la décision du Grand Conseil de rejeter le projet de containers à la Prison régionale de Berthoud, destiné à simplifier l'exécution des peines privatives de liberté de substitution (PPLS) qui s'étaient accumulées au Bureau d'encaissement des amendes, une solution de repli a pu être mise en place en quelques jours grâce à une planification prudente et prévoyante. Des espaces de travail et une salle de fitness ont été convertis en cellules collectives et une nouvelle cour de promenade isolée a pu être aménagée. Les premiers retours d'expérience montrent que des cellules collectives accueillant jusqu'à 10 détenus peuvent fonctionner pour l'exécution de PPLS. Par contre, elles ne se prêteraient pas à la détention provisoire ni à la détention pour des motifs de sûreté, qui ont connu une nette augmentation durant l'année sous revue et ont progressé de près de 55 % au cours des cinq dernières années. Cela pose des défis particuliers aux prisons régionales, non seulement en termes d'hébergement, mais aussi d'encadrement, de sécurité et de soins médicaux pour les personnes en détention avant jugement.

Lourde charge pour le personnel

Le personnel a été confronté à une charge de travail exceptionnellement élevée. Des défis considérables ont dû être relevés au quotidien, tant sur le plan physique que psychologique, à cause de la surpopulation carcérale. Par leur engagement et leur professionnalisme, nos collaboratrices et collaborateurs ont contribué au maintien de la sécurité et de l'ordre. Une performance qui mérite la plus grande reconnaissance et nos plus vifs remerciements.

Sept postes supplémentaires (à durée déterminée) ont été accordés pour assurer le fonctionnement de la nouvelle section de la Prison régionale de Berthoud réservée à l'exécution des peines de courte durée. Afin de décharger les prisons régionales de Berne, Bienne et Thoune, la Direction de la sécurité a en outre autorisé six autres postes temporaires.

Augmentation des troubles psychiques en prison

De nombreux détenus présentent des troubles du comportement ou des maladies mentales, ce qui met le personnel à rude épreuve et se révèle préoccupant. À cause du manque de lits dans les cliniques médico-légales, il est fréquent que ces personnes restent dans des prisons régionales ou soient transférées dans la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île pour une intervention de crise. Cependant, cette division hospitalière hautement spécialisée est destinée aux détenus atteints de maladies somatiques et n'est pas adaptée aux personnes souffrant de troubles psychiques graves.

En raison du taux d'occupation élevé, les membres du Secteur des transports et de la coordination des places de détention ont eux aussi été fortement sollicités. Nous avons en effet assisté à une hausse des transports et des kilomètres parcourus (cf. illustration), mais il a aussi été très difficile de trouver des places libres pour les détenus dans nos prisons régionales et d'organiser, puis de mettre en œuvre les transferts nécessaires.

Avancées dans le projet pilote

Dans le cadre du projet pilote dédié à la détention avant jugement, une codirection de projet a été mise en place en concertation avec la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales (SPESP). Le temps du projet, le travail social dans les prisons a été rattaché à la SPESP, qui participe ainsi plus activement à l'essai. Le projet pilote comprend désormais un groupe de suivi composé de membres de la SPESP et de la Section de la détention, qui réfléchit d'ores et déjà à la manière dont les travaux pourront être poursuivis à l'issue du projet sur la base des connaissances acquises. L'évaluation scientifique et le rapport final ne seront pas disponibles avant fin 2027.

En juin, les cantons de Zurich et de Berne ont organisé une conférence de presse commune à la prison de formation de Meilen avec la participation de la conseillère d'État Jacqueline Fehr et du conseiller d'État Philippe Müller. Ils ont pu délivrer des informations sur le déroulement du projet et ont suscité un fort intérêt médiatique.

Changement de direction

Le 1er septembre 2024, Andreas Leuzinger a repris la direction de la Section de la détention de l'OEJ et donc la responsabilité des cinq prisons régionales (Berne, Bienne, Berthoud, Thoune et

Moutier), de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île et du Secteur des transports et de la coordination des places de détention. Andreas Leuzinger dirigeait la Division cellulaire depuis 2021 et assumait la suppléance de Manfred Stuber, son prédécesseur à la tête de la Section de la détention. Après douze années au service de l'OEJ, Manfred Stuber avait décidé de se réorienter professionnellement.

Ce changement de direction est l'occasion d'appliquer une stratégie visant à combiner des solutions à court terme et une planification durable, l'objectif étant non seulement de maîtriser les tâches quotidiennes, mais aussi de mettre en œuvre des mesures orientées vers l'avenir afin d'améliorer sur le long terme la sécurité et les conditions de travail.

Bilan

Grâce à la cohésion, à l'engagement et au professionnalisme dont ils ont fait preuve, les collaboratrices et collaborateurs des prisons régionales, du Secteur des transports et de la coordination des places de détention et de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île ont veillé à la sécurité, assurant ainsi la stabilité nécessaire.

Ils ont rempli avec dévouement leur mission quotidienne tout en conservant leur humanité ; une qualité indispensable qui, si elle n'est pas forcément visible de prime abord, est bien tangible et a régulièrement suscité la reconnaissance des détenus.

Andreas Leuzinger

Chef de la Section de la détention

Domaine des transports

Année	2024 (état au 31 décembre)
Transports intracantonaux	9 909
Transports extracantonaux	126
Kilomètres parcourus	324 441
Distance moyenne par transport (km)	32.7
Accidents et évasions	0

Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île

	2024	2023	2022	2021	2020
Séjours hospitaliers	476	478	472	469	418
Jours de détention	4 459	2 650	2 868	3 295	2 778
Personnes traitées	1 964	1 988	1 594	1 748	1 540

Évolution de l'effectif des personnes détenues dans les prisons régionales (PR)

	PR Berne		PR Bienne		PR Berthoud		PR Moutier		PR Thoune	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Effectif au 1 ^{er} janvier	122	98	39	43	104	102	20	20	88	86
Entrées	5 199	4 288	1 059	939	1 092	966	474	388	624	593
Sorties	5 174	4 270	1 056	942	1 072	959	467	388	603	591
Effectif au 31 décembre	147	116	42	40	124	109	27	20	109	88
Jours de détention	55 350	50 619	17 345	16 430	42 811	41 223	9 271	6 488	38 513	33 632

« L'écoute mutuelle et le franc-parler peuvent générer la confiance. Quand on est confiant, on est aussi plus sûr. »

Eric
aumônier

Établissement pénitentiaire de Thorberg

EP Thorberg : tout (ou presque) pour la sécurité

Les cadres et le personnel, mais aussi les détenus, ont été fortement sollicités pendant l'année écoulée en raison des nombreux chantiers en cours et du nouveau règlement développé dans des groupes de projet.

En réponse à la surpopulation touchant les prisons régionales, l'Établissement pénitentiaire de Thorberg (EP Thorberg) a créé à court terme six places d'urgence durant le second semestre. Des cellules de quatre places ont été créées en installant deux lits superposés dans chacune des cellules de trois places. Ce changement a mis à rude épreuve le personnel d'encadrement actif à l'étage, en particulier pour des raisons de sécurité (45 détenus pour un membre du personnel), mais aussi les détenus concernés, contraints de se partager un espace très restreint. Grâce au formidable engagement de toutes les personnes concernées, le défi a malgré tout été relevé.

De même, le projet d'exécution judiciaire sur mesure nous a demandé des efforts considérables, car de nombreux chantiers se sont immiscés dans notre quotidien de vie et de travail. Nous avons dû composer avec beaucoup de bruit et de poussière et réaménager constamment cellules, ateliers, salles de cours et bureaux. Nos efforts ont été récompensés par la nouvelle infrastructure moderne.

- Dans les sections, le personnel d'encadrement a obtenu de nouveaux bureaux très fonctionnels, qui permettent aux détenus d'entrer facilement en contact avec les agents. Cela contribue grandement à la satisfaction des détenus, mais aussi à la sécurité, grâce à la présence du personnel au cours de la journée.
- En octobre, une nouvelle installation TV a été mise en service pour remplacer une installation qui menaçait de rendre l'âme et de susciter le mécontentement de 170 détenus.
- Les détenus ont pu profiter à partir de novembre des nouvelles cuisines d'appoint, destinées à remplacer les équipements présents dans les cellules. Cette mesure a augmenté considérablement la sécurité en prévenant les incendies.
- Les nouvelles salles de visiophonie aménagées dans les sections/étages offrent la possibilité aux détenus de communiquer chaque semaine avec leurs proches via des appels vidéo. Cette nouveauté est d'autant plus appréciée que les détenus, en majorité étrangers, ne reçoivent souvent aucune visite physique.
- Le personnel comme les détenus sont séduits par les deux salles de formation modernes et lumineuses et par les trois ateliers qui ont été créés ou rénovés. L'un de ces ateliers est

réservé à la section de haute sécurité, ce qui permet aux détenus de cette section, depuis début 2024, de travailler la journée dans une structure adaptée.

- Enfin, un nouveau local d'entrée et un entrepôt professionnel pour les effets personnels ont été inaugurés à l'extérieur du périmètre de sécurité. Les espaces en sous-sol qui accueillent l'ancien stock de vêtements ont ainsi été libérés, ce qui permettra, dans le cadre du projet d'exécution judiciaire sur mesure, d'aménager une boutique pour les détenus ainsi qu'une bibliothèque/médiathèque.

Les transformations ont requis plus que des travaux de construction : des plans, des règlements et de nouveaux processus plus efficaces ont été développés dans le cadre de différents groupes de projet, puis mis en œuvre en novembre lors de la mise en service de la nouvelle infrastructure. La nouvelle réglementation permet d'occuper judicieusement les détenus dans un contexte plus moderne et elle augmente la satisfaction, mais aussi la sécurité.

Exécution judiciaire numérique

Dans le domaine de la numérisation, un nouvel outil a été développé et lancé dans le centre d'évaluation. Sous le nom de DIVO, pour digitaler Vollzug (exécution judiciaire numérique), cette base de données dynamique vient compléter GINA et permet à l'équipe du centre d'évaluation, à l'arrivée d'un nouveau détenu, de remplir les formulaires requis (en particulier le plan d'exécution et une synthèse du dossier) directement depuis la base de données, ce qui augmente considérablement l'efficacité de l'équipe interdisciplinaire. La synthèse du dossier, élaborée de manière centralisée au centre d'évaluation sur la base de l'étude du dossier, d'entretiens avec les détenus et d'observations du personnel, et complétée par une évaluation des risques, permet au personnel de se préparer aux nouvelles entrées. Il s'agit d'un document crucial pour la sécurité au sein de l'établissement pénitentiaire. DIVO a été présenté lors de différentes manifestations organisées au sein et en dehors du canton et a suscité un vif intérêt parmi les experts de l'exécution judiciaire.

Suite de la page 17

Une grande partie du personnel de l'EP avait pris part, fin 2023 déjà, à l'enquête nationale du Prison Research Group adressée au personnel pénitentiaire. En matière de participation, l'EP Thorberg affichait une valeur record par rapport au reste de la Suisse. Les résultats ont permis de développer, lors de deux ateliers organisés avec le personnel, des mesures sur les thèmes dans lesquels l'EP avait obtenu des résultats inférieurs à la moyenne suisse (p. ex. sentiment de sécurité subjectif peu marqué au sein du personnel).

La stabilité des équipes augmente le sentiment de sécurité

La décision du Grand Conseil de créer 5,5 postes supplémentaires a été très utile dans ce contexte. Elle a permis de ne plus devoir faire régulièrement appel à des prestataires de sécurité privés pour pouvoir assumer les tâches principales de l'EP. La discussion avec le personnel a mis en lumière l'importance des équipes stables composées de personnes dotées d'un contrat fixe : cela renforce considérablement le sentiment de sécurité subjectif et ainsi le sentiment de pouvoir compter sur ses collègues en cas d'urgence.

De grands progrès ont été réalisés en matière de sécurité, ce qui est essentiel pour un EP fermé :

- Le Service de sécurité a pu mener à bien le projet « Keyboard – Vidéo – Mouse » (KVM) et remplacer l'ancien système de guidage vidéo et de gestion de la sécurité. Pour l'ensemble des installations de sécurité, l'utilisation sur écran a ainsi été facilitée.

- Dans le cadre de la première étape du projet en cours dédié aux nouveaux systèmes de fermeture, les détenus ont reçu de nouvelles clés qui permettent de fermer non seulement la porte de leur cellule, mais aussi leurs casiers dans les compartiments alimentaires et les réfrigérateurs désormais centralisés.
- De plus, de nouveaux processus d'alerte ont été mis en place, avec des exercices réguliers pour le personnel et les détenus. Ces nouveaux processus vont de pair avec le remplacement du corps de sapeurs-pompiers interne par un groupe d'intervention léger en cas d'incendie. Rattaché au Service de sécurité, ce groupe d'intervention nouvellement mis en place garantit, en étroite collaboration avec les pompiers externes, le sauvetage des personnes et la protection de l'infrastructure en cas d'incendie, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour assurer la sécurité dans un EP fermé, il est essentiel de proposer aux détenus des occupations intéressantes, de mettre en place une infrastructure sûre et des processus stables, mais aussi et surtout de miser sur le personnel. Les agents connaissent « leurs » détenus, ils sont capables d'apaiser les tensions et de reconnaître les urgences sanitaires. Ce sont eux qui, les premiers, perçoivent les anomalies, accueillent les informations sensibles des détenus et interviennent en cas d'urgence. Nos collaboratrices et collaborateurs sont chaque jour conscients de l'endroit où ils travaillent. Mais ils abordent les détenus avec engagement et sans préjugés : nous pouvons être fiers de leur contribution !

Regine Schneeberger

Directrice de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg

Évolution des effectifs

	2024	2023	2022	2021	2020
Situation au 1 ^{er} janvier	157	158	168	170	174
Entrées	100	105	93	112	106
Sorties	98	105	102	115	110
Situation au 31 décembre	159	158	159	167	170

« Dans le travail quotidien, l'estime mutuelle revêt une grande importance pour moi : elle permet de dialoguer d'égal à égal et d'entretenir des relations respectueuses, ce qui renforce la sécurité. »

Kathrin
accompagnante
socioprofessionnelle

Établissement pénitentiaire de Witzwil

Le changement reste la seule constante

Après trois ans et demi passés à vivre et travailler dans des logements provisoires, la deuxième partie de l'infrastructure fraîchement rénovée a pu être investie.

L'année 2024 a été marquée, comme les exercices précédents, par une activité de construction intense. Cette année encore, la normalisation et la continuité ont malheureusement fait défaut. L'objectif initial d'achever la rénovation d'ici fin 2023 n'a pas pu être atteint. L'emménagement dans la deuxième partie des bâtiments rénovés, après un séjour dans des locaux provisoires, s'est fait peu avant Pâques seulement.

Le 15 mars 2024, le personnel de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil (EP Witzwil) a organisé une petite fête pour célébrer la fin des travaux de construction. Il avait été décidé quelques jours avant la date initialement prévue de repousser le déménagement de deux semaines, ce qui n'a pas entamé la motivation du personnel.

Poursuite des travaux de construction

À compter du 28 mars 2024, quand le déménagement a démarré, la section fermée a pu être remise en service. En l'espace de deux semaines seulement, le Service de santé et les quatre sections ont été entièrement délocalisés et les locaux provisoires évacués. La section pour l'exécution de peines de courte durée, qui avait été ouverte en novembre 2022 déjà, a été maintenue avec 16 places. Malheureusement, une fois le déménagement achevé, il s'est avéré que la qualité de l'infrastructure rénovée ne correspondait ni aux attentes, ni aux exigences posées.

Des travaux destinés à corriger les défauts de construction ont donc été lancés et sont toujours en cours. Les installations modernes ne brillent pas par leur simplicité et leur robustesse et sont même plus sujettes aux pannes depuis qu'elles intègrent davantage d'électronique. La piètre qualité des matériaux s'est déjà fait ressentir après une courte période d'exploitation. Les appareils et installations destinés à un usage privé ne sont manifestement pas adaptés au milieu carcéral. La date d'achèvement des travaux d'amélioration est encore incertaine.

Planification de la détention administrative relevant du droit des étrangers à Witzwil

Lors de la session de printemps, le Grand Conseil a arrêté un crédit d'engagement de 7,65 millions de francs pour la réalisation d'adaptations architecturales et l'installation d'une clôture de sécurité afin de relocaliser la détention administrative relevant du droit des étrangers à l'EP Witzwil. Cette étape a permis de lancer

définitivement les travaux de planification pour la mise en œuvre des activités d'adaptation et de construction. L'étude de faisabilité a été affinée en très peu de temps et les plans détaillés en lien avec la soumission d'une demande de permis de construire ont été mis en œuvre par le planificateur général et l'Office des immeubles et des constructions.

Les travaux ont démarré dès le mois d'octobre 2024. Pour cela, l'espace de travail de la section d'entrée a dû être entièrement délocalisé et installé à l'emplacement des anciens locaux provisoires. La planification de la détention administrative à Witzwil n'a pas entraîné des conséquences que sur le plan architectural. Pour que ce régime de détention soit conforme aux directives supérieures, l'exploitation actuelle de l'EP Witzwil doit aussi être adaptée en termes d'organisation. La direction a donc consacré plusieurs journées de réflexion à la future organisation.

En décembre 2024, la nouvelle organisation structurelle, qui comprend le domaine de la détention administrative nouvellement créé, a été présentée au personnel. L'intégration de la détention administrative a aussi des répercussions sur les ressources humaines ; les membres de la future équipe de détention administrative ont pu être recrutés parmi le personnel de l'EP Witzwil et de la Prison régionale de Moutier (PR Moutier). L'actuel directeur de la PR Moutier, Zudija Kodzadzikioski, continuera de diriger le domaine de la détention administrative à Witzwil.

Une surface agricole réduite

En 2023 déjà, l'EP Witzwil a défini l'orientation future de l'exploitation agricole. Le projet correspondant, dont la mise en œuvre devait démarrer au plus tôt en 2030 a, de manière inattendue, pris un caractère urgent en 2024. Durant la planification d'un nouveau centre sportif dans la région d'Iltigen / Ostermundigen, les terres agricoles de Witzwil appelées à être restituées ont été revendiquées.

Ce revirement a engendré des mesures radicales pour l'EP Witzwil, notamment la réduction du nombre d'animaux. Les travaux de planification ont été avancés en conséquence et différentes variantes possibles ont été définies, y compris la participation à une étude de faisabilité pour la rénovation du Neuhof, considérée comme un prérequis urgent à la restitution des autres terrains.

Poursuite des travaux de planification du nouveau bâtiment

En juin 2024, le Grand Conseil a approuvé le crédit de 12 millions de francs en faveur d'un concours portant sur l'étude et la réalisation. Cette étape importante permet de poursuivre les travaux de planification du nouveau bâtiment. Pour libérer le futur terrain à bâtir, des constructions de remplacement doivent être prévues sur de nouveaux sites. Dans ce contexte, des études de faisabilité seront réalisées pour les nouvelles écuries et l'infrastructure correspondante ainsi que pour la section externe.

Il est prévu d'installer la section externe dans l'immeuble du Lindenhof 58, qui sera doté d'une extension pour 10 chambres. Le personnel de l'EP Witzwil a également participé aux travaux de planification en vue du concours portant sur l'étude et la réalisation. Lors de différentes séances de travail, des stratégies de base importantes ont été élaborées pour des domaines tels que la logistique, l'intendance, la formation / les loisirs ou encore la sécurité.

Féminisation du Service de sécurité

Depuis février 2024, le Service de sécurité de l'EP Witzwil est dirigé par une femme. Nous avons trouvé en la personne d'Anya Friedrich une professionnelle de choix pour renforcer la direction, grâce à ses connaissances techniques et son expérience en matière de conduite. Experte en management du domaine des privations de liberté, elle dispose d'une longue expérience dans la sécurité et l'encadrement.

Balz Bütikofer

Directeur de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil

Évolution des effectifs

	2024	2023	2022	2021	2020
Situation au 1 ^{er} janvier	153	144	137	151	151
Entrées	564	557	354	295	272
Sorties	550	545	350	305	272
Situation au 31 décembre	167	156	141	141	151

Établissement de St-Jean

La sécurité malgré l'ouverture

À l'approche du centre d'exécution de mesures en milieu ouvert, ce ne sont pas des clôtures imposantes ou des sas de sécurité qui attirent le regard, mais plutôt la porte d'entrée qui reste ouverte en journée, laissant entrevoir l'ancienne cour du couvent. La sécurité n'est pas forcément tape-à-l'œil.

En collaboration avec l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank, l'Établissement de St-Jean (EP St-Jean) participe au projet-pilote destiné à mesurer le climat social, qui s'achèvera au printemps 2026. De nombreux aspects qui témoignent de la qualité du climat social dans les établissements d'exécution judiciaire ne sont pas visibles au premier coup d'œil. Pourtant, si l'on s'immerge dans le quotidien d'un établissement de détention, comme le font des chercheurs de l'Université de Berne avec le soutien de leurs collègues de Cambridge, Berlin et Cologne, on constate qu'un climat social sain et la sécurité sociale accrue qui en découle sont extrêmement importants pour le personnel comme pour les détenus.

Une organisation active et professionnelle des relations a un impact sur les détenus concernés par une mesure thérapeutique et permet de leur donner l'aptitude à vivre de façon autonome et sans infractions. Un climat social sain favorise durablement la sécurité.

L'année dernière, le personnel de l'EP St-Jean s'est penché, dans le cadre de différents groupes de travail, sur la concrétisation de mesures visant à améliorer encore davantage le climat social. Il s'agit par exemple d'affiner les délimitations professionnelles entre l'accompagnement socioprofessionnel, la sociothérapie et la psychothérapie, dans l'optique de renforcer l'identification avec sa propre mission et avec l'activité commune. Pour les détenus, l'établissement encourage le transfert de la responsabilité et de l'efficacité personnelles dans le contexte carcéral grâce à des mesures adaptées, ce qui favorise aussi le développement personnel.

La joie du marché de Noël

En 2024, nous avons pu organiser une nouvelle fois le marché de Noël, très attendu. Les visiteurs ont été légèrement moins nombreux que l'année précédente à cause des premières neiges de la saison, qui ont perturbé le trafic routier. La centaine de collaboratrices et collaborateurs et les 35 détenus actifs pendant les deux

jours de marché se sont démenés pour assurer sa réussite. Cette année encore, huit institutions invitées étaient de la fête et ont proposé leurs produits à la vente.

Le marché de Noël de l'EP St-Jean fait partie des événements annuels importants dans le quotidien carcéral. L'ensemble des détenus prennent part, d'une manière ou d'une autre, aux nombreux préparatifs et contribuent à la réussite des festivités. Certains d'entre eux reçoivent en outre l'autorisation de participer activement au marché de Noël. La participation active, les responsabilités confiées et la confiance accordée sont motivantes, apportent de la joie et renforcent l'identification à l'établissement, sans compter la fierté qui en découle.

Organiser avec les détenus un événement de cette ampleur suppose une collaboration fluide, basée sur la confiance et sans incidents, ce qui en fin de compte renforce pour tous le sentiment de sécurité. Cette année encore, nous avons eu le plaisir d'accueillir beaucoup d'anciens détenus libérés depuis longtemps, qui reviennent chaque année dans leur ancienne prison et, à cette occasion, prennent plaisir à raconter leurs derniers succès personnels ou parler de leur famille.

Affinement du plan directeur de l'exécution judiciaire

En 2024, les premiers travaux de planification ont été entrepris en vue de la rénovation complète de l'EP St-Jean. L'affinement du plan directeur pose, à St-Jean, des questions relatives à l'aménagement des locaux, qu'il faudra clarifier et transposer en besoins en termes d'utilisation et de surface. L'examen de l'agriculture et l'élaboration d'un plan d'exploitation font partie de ce travail de clarification. Dans ce contexte, les postes de travail proposés aux détenus sont évalués. Il pourrait en résulter des réorganisations des postes de travail. L'offre d'exécution des mesures en milieu ouvert n'est cependant pas remise en question et continuera de faire partie intégrante de l'offre cantonale.

Marc
psychologue

« Grâce à la sociothérapie, à l'accompagnement socioprofessionnel et à la psychothérapie, nous tissons un filet solide et invisible pour les personnes détenues. En ma qualité de psychothérapeute médico-légal, j'évalue les perspectives d'amendement et contribue ainsi à la sécurité. »

Suite de la page 23

Tendance inverse

Contrairement à tous les autres établissements pénitentiaires bernois, l'EP St-Jean a connu en 2024 une sous-occupation, et ce pour la deuxième année consécutive. La question se pose de savoir si cette tendance va de pair avec une tolérance zéro en matière de risques, qui peut affecter sensiblement l'exécution du mandat dans le domaine de l'exécution des mesures. Néanmoins, les réinsertions réussies des anciens détenus confirment que l'exécution des mesures en milieu ouvert contribue dans une large mesure à la diminution des récidives. C'est pourquoi nous nous fixons comme objectif de mettre l'accent sur les réussites, grâce à des rapports positifs, et ainsi de renforcer encore davantage le positionnement actuel de notre établissement.

Renata Sargent

Directrice de l'EP St-Jean

Évolution des effectifs

	2024	2023	2022	2021	2020
Situation au 1 ^{er} janvier	67	75	74	76	70
Entrées	26	23	52	27	24
Sorties	24	31	50	28	18
Situation au 31 décembre	69	67	76	75	76

Établissement pénitentiaire de Hindelbank

La sécurité invisible, partie intégrante de la structure et de la culture organisationnelles

La garantie de la sécurité et de la stabilité sur le long terme suppose nécessairement de combiner mesures visibles et invisibles.

En novembre 2024, l'évasion d'une détenue de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank (EP Hindelbank) a démontré que les stratégies et procédures établies en matière de sécurité fonctionnaient sur le principe, mais présentaient des lacunes. Précisons que la sécurité est un thème particulièrement complexe dans cet établissement pénitentiaire, pour lequel les mesures de protection visibles ne suffisent pas.

Depuis des années, le personnel est habitué à ce que hauts murs, barbelés et grilles ne soient pas les premiers garants de la sécurité et de la stabilité. Celles-ci passent avant tout par une multitude d'éléments physiques, organisationnels, technologiques et psychologiques interconnectés, qui assurent un environnement sûr et ordonné pour les détenues, le personnel et la société. Cette approche met l'accent sur la sécurité dynamique. Non intrusive, elle ne pèse pas inutilement sur le quotidien des détenues. Elle est plutôt intégrée à la structure organisationnelle et à la culture de la collaboration. Elle s'appuie sur une variété de mesures qui permettent une intervention subtile et proactive afin de désamorcer les crises avant même qu'elles ne s'installent.

La sécurité grâce à des mesures préventives et la gestion des risques

« Parler et écouter de manière proactive désamorce les conflits »
Lukas Weibel, responsable de l'atelier

Dès qu'une nouvelle détenue est admise, des clarifications poussées sont menées en collaboration avec l'autorité de placement et avec les autres services éventuellement impliqués. Sur la base d'une analyse initiale et d'une première évaluation du dossier, le meilleur placement possible est décidé dans l'une des sept sections, caractérisées par une mixité particulièrement élevée en termes notamment d'origine, d'âge et de religion. Cela permet d'identifier suffisamment tôt les difficultés potentielles et de leur apporter une réponse ciblée.

En particulier au cours des premières semaines passées à l'EP Hindelbank, un accompagnement étroit et une observation continue par tous les membres de l'équipe responsable jouent un rôle clé dans la gestion préventive des risques. Le comportement des détenues est analysé en permanence afin d'identifier en amont les difficultés potentielles et d'intervenir au besoin. Ces mesures préventives, mises en œuvre en arrière-plan, passent

généralement inaperçues. Cela signifie que les mesures de sécurité ne sont pas prises uniquement en réponse à des incidents : par une action préventive, les conflits potentiels sont détectés suffisamment tôt, ce qui permet de les atténuer voire de les éviter.

La sécurité grâce au suivi, à l'accompagnement et à l'intervention psychosociaux

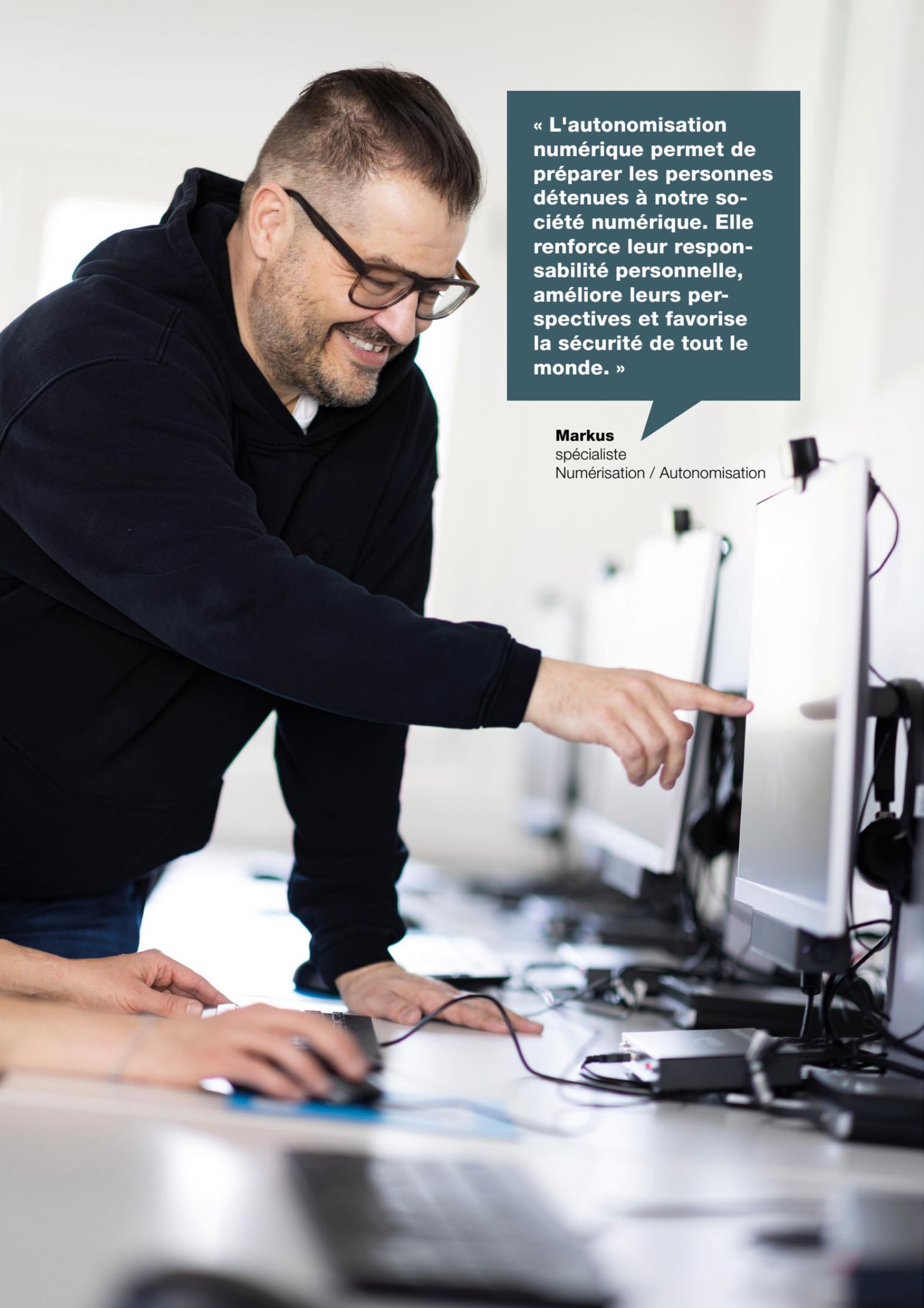
« Les relations thérapeutiques basées sur la confiance sont la pierre angulaire de la sécurité. »
Eve Jungo, psychologue en chef

Le suivi et l'accompagnement psychosociaux des détenues constituent un aspect souvent sous-estimé bien qu'extrêmement important de la stratégie de sécurité de l'EP Hindelbank. Outre les mesures de sécurité classiques, l'accent est mis sur la stabilité émotionnelle et psychique. Accorder un soin particulier à l'environnement psychique peut réduire les tensions et diminuer le risque de conflits ou de violences.

En collaboration avec l'équipe de psychologues des Services psychiatriques universitaires de Berne, le psychiatre, les médecins et tous les membres de notre personnel, nous travaillons main dans la main avec les détenues pour les aider à surmonter leurs traumatismes, à trouver des solutions à leurs difficultés sociales ou émotionnelles et à réagir à leurs maladies psychiques parfois graves. Grâce aux entretiens réguliers avec les personnes de référence, aux interventions thérapeutiques, à l'accompagnement socio-professionnel, mais aussi à une offre attrayante de loisirs et de sports, les détenues bénéficient d'un environnement dans lequel elles peuvent aborder leurs problèmes. Un tel contexte permet d'identifier à temps les tensions et de les gérer dans un cadre bienveillant.

Ces mesures de sécurité sont invisibles dans le sens où les conflits ne sont pas évités au moyen de mesures de contrainte visibles, mais par une prise en charge préventive relevant du travail social, de l'accompagnement socioprofessionnel et de l'encadrement psychologique. La sécurité est assurée par un puissant réseau de spécialistes qui agissent en arrière-plan sur le développement et la stabilité personnels des détenues.

Suite à la page 27



« L'autonomisation numérique permet de préparer les personnes détenues à notre société numérique. Elle renforce leur responsabilité personnelle, améliore leurs perspectives et favorise la sécurité de tout le monde. »

Markus
spécialiste
Numérisation / Autonomisation

Suite de la page 25

La sécurité grâce à la formation et au perfectionnement

Pour réussir dans le quotidien de l'exécution des peines, devenu toujours plus exigeant ces dernières années, tout en préservant sa propre santé, il est indispensable de posséder un certain savoir et des connaissances spécialisées, mais aussi d'avoir acquis diverses compétences. C'est pourquoi l'EP Hindelbank accorde une grande importance à la formation et au perfectionnement continu de tous ses collaborateurs et collaboratrices. Il s'agit non seulement d'assimiler des procédures d'urgence et des aptitudes techniques, mais aussi et surtout de développer une sensibilité pour les risques psychologiques et sociaux.

En outre, les interventions et les supervisions organisées régulièrement permettent de détecter à temps les tensions, les conflits et une détérioration des conditions psychiques et d'intervenir pour les désamorcer.

La sécurité grâce à l'innovation technologique

« Le contrôle régulier des mesures de sécurité dans le cadre de la responsabilité de l'exploitant est essentiel pour identifier les points faibles à un stade précoce. Cela permet de mettre en œuvre à temps les améliorations nécessaires sur les plans organisationnel et technique. »

Thomas Bützer, responsable de la technique et de l'entretien immobilier

Divers ajustements technologiques et techniques sont réalisés à l'occasion de la planification annuelle de l'entretien ; par exemple la modernisation du poste de contrôle, l'ajout de caméras dans la section mère-enfant ou encore la rénovation de la salle des serveurs. Ces mesures s'appuient sur la nouvelle stratégie de sécurité technique, qui sert à la fois de document de référence central à l'interne et d'argumentaire convaincant vis-à-vis des propriétaires. Il s'agit de combler les lacunes et de réduire le plus possible les risques résiduels afin d'atteindre le niveau de sécurité maximal.

La sécurité grâce à des structures physiques et des travaux

L'évasion de novembre 2024 a montré que la sécurité physique restait indispensable dans un établissement pénitentiaire, en plus des vastes mesures de sécurité dites invisibles. La structure des bâtiments et les barrières physiques jouent un rôle décisif. Dans ce contexte, l'EP Hindelbank devra également investir davantage, ces prochaines années, dans des mesures de sécurité architecturales. Le crédit d'étude de projet (affaire du Grand Conseil pour la session de printemps 2025) prévoit notamment la mise en place obligatoire d'une seconde clôture d'ordre ainsi qu'une surveillance sans faille de l'ensemble du site. Ces mesures sont nécessaires non seulement pour renforcer la sécurité au sein de l'établissement, mais aussi pour soigner l'image de celui-ci et limiter encore plus les tentatives d'évasion.

Andrea Wechlin
Directrice de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank

Évolution des effectifs

	2024	2023	2022	2021	2020
Situation au 1 ^{er} janvier	99	100	97	96	105
Entrées	82	84	82	79	64
Sorties	83	80	79	78	73
Situation au 31 décembre	98	104	100	97	96

Entretien

« La sécurité juridique crée la sécurité d'action »

Deborah Torriani est cheffe du domaine Droit et politique de l'Office de l'exécution judiciaire. Elle avait contribué de manière déterminante à l'élaboration de la loi cantonale sur l'exécution judiciaire et de son ordonnance d'exécution. Avec son équipe du Service juridique, elle veille maintenant à la stabilité dans toutes les affaires juridiques.

Quel est le rapport entre droit et sécurité ?

En créant les bases légales nécessaires à l'exécution judiciaire du canton de Berne, nous contribuons à la sécurité juridique, ce qui apporte une sécurité d'action à nos collaboratrices et collaborateurs des établissements de détention. Ils ont à tout moment la possibilité de contacter directement le Service juridique, nous sommes là pour ça.

Pourquoi le droit joue-t-il un rôle important ?

Parce que toute action de l'État requiert une base légale. La loi sur l'exécution judiciaire (LEJ) et l'ordonnance sur l'exécution judiciaire (OEJ) définissent le cadre dans lequel nous pouvons agir en toute sécurité sur le plan juridique. Les personnes qui exécutent une peine ou une mesure se trouvent dans une situation juridique particulière. Nous devons toutes et tous en être conscients. Et nous devons connaître les droits des personnes détenues et veiller à ce qu'ils soient respectés.

Avez-vous des exemples ?

Dans quels cas et pour quelle durée la détention cellulaire est-elle justifiée ? Pour quelles dépenses peut-on puiser dans la rémunération de la personne détenue ?

Les règles n'ont-elles pas tendance à être trop nombreuses ?

Il est vrai que la législation s'est densifiée. L'avantage est que, dans notre secteur très sensible, il est important de disposer de règles claires et précises. Pour autant, nous avons aussi besoin d'une certaine marge d'appréciation pour pouvoir trouver des solutions proportionnées et réalistes. Il me semble que la LEJ et l'OEJ nous apportent un équilibre raisonnable entre ces deux besoins, qui fonctionne bien au quotidien.

La LEJ et l'OEJ sont-elles encore à jour sept ans après ?

Nous recensons en permanence les besoins de révision tout en tenant à l'œil la jurisprudence relative à l'exécution des peines et mesures. Depuis l'entrée en vigueur de la LEJ et de l'OEJ en 2018, l'OEJ a déjà été adaptée deux fois : une modification d'ordonnance est plus facile à mettre en œuvre car elle peut être

adoptée par le Conseil-exécutif. Il semble pertinent d'évaluer et de réviser la LEJ au bout de dix ans. Par conséquent, nous avons prévu de démarrer les travaux en 2026 pour que les modifications puissent entrer en vigueur en 2028.

Pourquoi des adaptations sont-elles nécessaires ?

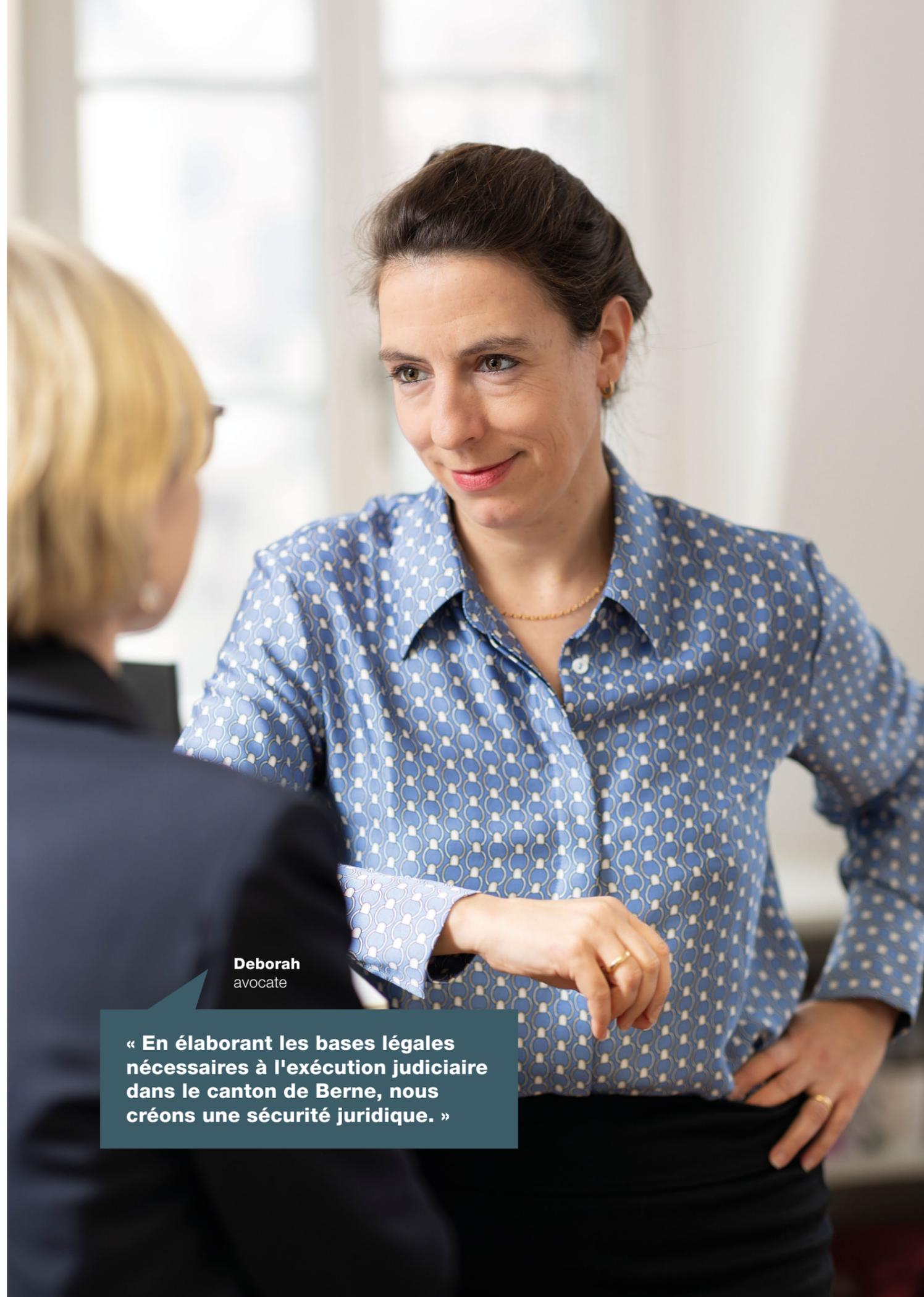
Par exemple à la suite d'arrêts rendus par le Tribunal fédéral. En ce qui concerne les formes particulières d'exécution de peines, par exemple, le champ d'application de la surveillance électronique s'est élargi. Par ailleurs, la fusion des deux concordats suisses-allemands appelle une harmonisation des réglementations correspondantes et donc une révision de nos bases légales cantonales.

Comment le Service juridique interagit-il avec les personnes détenues ?

En cas de recours, par exemple, nous sommes en contact direct avec elles durant la procédure de conciliation. Si une personne détenue fait recours contre une décision rendue par un établissement de détention, le Service juridique exige une prise de position de l'établissement et évalue les perspectives si le recours était porté devant l'instance suivante. Nous expliquons la situation juridique à la personne détenue, qui a alors la possibilité de retirer son recours sans autres conséquences financières. Plus d'un tiers des recours sont retirés, ce que je considère comme un succès. Dans ces cas de figure, nous pouvons parvenir à un accord en dépit des conflits. Cela contribue à la stabilité et donc à la sécurité.

Quels aspects de la sécurité juridique doivent encore être améliorés à l'OEJ ?

Il me semble nécessaire de réglementer l'échange d'informations qui a lieu dans le cadre de la collaboration interdisciplinaire, par exemple entre les spécialistes du Service de santé et le personnel pénitentiaire. L'échange mutuel d'informations est d'une importance capitale, mais soulève régulièrement des questions : quelles informations relatives à l'exécution des peines et mesures peuvent-elles être légalement transmises par un membre du Service de santé ? Un guide est en cours d'élaboration pour aborder ces échanges essentiels et ce thème juridique sensible. Il va permettre à nos collègues d'augmenter leur sécurité d'action.



Deborah
avocate

« En élaborant les bases légales nécessaires à l'exécution judiciaire dans le canton de Berne, nous créons une sécurité juridique. »



Christoph
chef de cuisine

« De bons repas sont essentiels pour une ambiance pacifique au sein de l'établissement et contribuent donc à la sécurité. »

Aspects financiers

Compte de résultats 2024 : comparaison avec l'année précédente

En comparaison annuelle, le solde est passé de CHF 123,3 millions en 2023 à CHF 134,9 millions en 2024, soit une différence de CHF 11,6 millions. Cette évolution est imputable à une hausse des charges de l'ordre de CHF 14,6 millions, parallèlement à des revenus plus élevés, d'un montant de CHF 3,0 millions.

L'exécution des peines privatives de liberté de substitution, en forte hausse à cause du retard accumulé dans l'encaissement des amendes, a eu un fort impact sur les comptes annuels de l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ), de même que l'augmentation de l'exécution de peines et mesures externes au canton ainsi que la prise en charge psychiatrique médico-légale dans les établissements d'exécution bernois.

Les charges de personnel ont progressé de CHF 3,8 millions par rapport à l'année précédente en raison de l'augmentation du nombre de postes à l'OEJ et des mesures salariales accordées par le Conseil-exécutif (compensation du renchérissement). En particulier, l'exécution des peines privatives de liberté de substitution dans les prisons régionales a entraîné des frais de personnel supplémentaires : des ressources temporaires ont dû être créées pour faire face à ces pics d'occupation.

Les charges de biens, services et marchandises accusent une hausse de CHF 10,5 millions, qui fait suite à une augmentation de l'exécution de peines et de mesures externes au canton, mais

aussi à la hausse des tarifs de ces placements extracantonaux. Les coûts des séjours dans des centres psychiatriques hautement spécialisés ont particulièrement augmenté. Par ailleurs, les coûts de la prise en charge psychiatrique médico-légale dans les établissements pénitentiaires bernois ont augmenté en raison du nouveau contrat conclu avec les Services psychiatriques universitaires (SPU) de Berne. L'année précédente, les coûts étaient encore basés sur la solution transitoire mise en place après le retrait de l'ancien prestataire tandis que, en 2024, la nouvelle collaboration institutionnalisée avec les SPU est devenue effective.

Les contributions ont augmenté de CHF 1,8 million. Cela s'explique par le taux d'occupation plus élevé des établissements pénitentiaires et, partant, par l'augmentation des revenus liés aux indemnités en raison d'un plus grand nombre de jours d'exécution de jugements extracantonaux.

En ce qui concerne les imputations internes, les revenus ont progressé de CHF 0,25 million par rapport à l'année précédente. La détention administrative (facturation à l'Office de la population) et les placements réalisés par le Ministère public des mineurs ont particulièrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Oliver Gerber
Secteur Planification stratégique et controlling de l'office

« Des conditions de détention dignes améliorent la sécurité et profitent à toutes les parties prenantes. Avec le projet pilote de détention avant jugement, nous nous engageons donc pour des conditions de détention modernes. »

Livia
collaboratrice Projet pilote de
détention avant jugement

Charges de l'OEJ en fonction des groupes de matières

Groupe de matières	2024	2023	2022	2021	2020
30 Charges de personnel	109'134'597	105'307'339	110'095'128	109'109'980	107'531'232
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	81'348'478	70'882'931	62'434'249	58'489'134	55'792'402
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'094'468	1'988'007	2'137'664	2'122'110	2'176'297
34 Charges financières	4'355	-1'442	4'531	1'233	354
36 Charges de transfert	13'822'253	12'989'537	13'144'855	12'949'585	11'097'143
39 Imputations internes	1'251'913	1'833'096	958'605	1'705'758	1'301'807
3 Charges	207'656'065	192'999'466	188'775'033	184'377'801	177'899'234

Revenus de l'OEJ en fonction des groupes de matières

Groupe de matières	2024	2023	2022	2021	2020
42 Contributions	-53'190'333	-51'363'277	-57'313'627	-60'670'816	-57'721'253
43 Revenus divers	9'686	-111'474	-175	-17	-214
44 Revenus financiers	-22'022	-18'062	-93'155	-74'673	-96'432
46 Revenus de transfert	-15'269'997	-14'192'086	-11'701'089	-10'902'292	-9'731'873
49 Imputations internes	-4'220'152	-3'975'775	-3'423'242	-4'378'666	-4'395'288
4 Revenus	-72'692'817	-69'660'674	-72'531'289	-76'026'464	-71'945'060

Solde de l'OEJ en fonction des classes de compte

Classe de compte	2024	2023	2022	2021	2020
3 Charges	207'656'065	192'999'466	188'775'033	184'377'801	177'899'234
4 Revenus	-72'692'817	-69'660'674	-72'531'289	-76'026'464	-71'945'060
9 Solde	134'963'248	123'338'793	116'243'744	108'351'337	105'954'175

Office de l'exécution judiciaire

Direction de la sécurité
du canton de Berne

Gerechtigkeitsgasse 36, case postale, CH-3001 Berne
Téléphone +41 31 635 60 11
www.be.ch/oej